



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnafo.com>

## **« POINTS D'ACTUALITE » avec la Direction Générale** **(29 septembre 2009)**

Le Directeur Général a ouvert la séance en précisant qu'il s'agissait d'une réunion informelle d'échange sur des sujets d'actualité.

### **L'article du journal LE FIGARO du 23 septembre 2009**

Après un rappel des faits et une condamnation du contenu caricatural et sexiste de l'article du journal le Figaro, le Directeur Général a souligné que cet article pouvait avoir un lien avec le récent référé de la Cour des comptes adressé à Jean-Louis BORLOO. Dans le prolongement de cette affaire, le DG sera auditionné prochainement par des députés de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale à la demande du Président de cette chambre. La DGAC a été soutenue par l'intervention orale de D. BUSSEREAU à l'Assemblée Nationale lors des questions au gouvernement répondant à une question d'un député

Dans le référé de la Cour des Comptes, la méthode protocolaire ainsi que le travail en équipe des contrôleurs ne sont pas remis en cause. En revanche le contrôle de l'efficacité du système par la DSAC, et le caractère illégal de notre système de primes revalorisé sur l'indice INSEE est fortement pointé par la Cour des Comptes. Le Directeur Général estime qu'il faudra revoir ce système lors du futur protocole DGAC (PFR ?). Ce référé sera transmis aux parlementaires.

Le SNNA-FO a remercié l'encadrement supérieur d'avoir défendu l'ensemble des personnels de la DGAC à travers la défense des contrôleurs aériens. Le SNNA-FO a écrit un droit de réponse au journal le Figaro pour dénoncer les inexactitudes contenues dans l'article et le caractère sexiste vis à vis des contrôleuses. S'agissant du contrôle du temps de travail des contrôleurs aériens sur la position par la DSAC, le SNNA-FO a rappelé que ce travail a déjà été réalisé pour permettre à la DSAC de renouveler la ou les mentions d'unité.

Le DG a confirmé que c'est bien toute la DGAC qui est attaquée et que la DGAC procède à des vérifications juridiques avant de se lancer dans une action de justice sur l'aspect sexiste de cet article.

Le DG ne cherche pas, à travers cette affaire, à mettre en place un dispositif de contrôle du temps de travail.

Quand le rapport de la Cour des Comptes sera rendu public, il sera communiqué aux OS.

La DSAC a confirmé le besoin d'expliquer aux parlementaires le système de surveillance de la sécurité de la DSNA, en particulier sur les aspects audits liés aux procédures de sécurité.

### **Le Budget 2009 et 2010**

La situation du transport aérien ne s'est pas améliorée avec une réduction de croissance de l'ordre de moins 7% pour l'année 2009, alors que les hypothèses initiales de construction du budget étaient de l'ordre de moins 5%.

Dans ce cadre, il faudra donc relancer un emprunt pour la fin de l'année en vue du paiement des salaires. Il n'y a pas de forte croissance prévue pour 2010.

La DGAC va augmenter les redevances et la taxe de l'aviation civile (+4%) et complètera par un emprunt.

### **Protocole**

La situation actuelle ne doit pas conduire la DGAC à ne pas faire de protocole. Le DG a proposé un protocole court de 2 ans (2010-2011) qui soit un protocole de méthodes.

*La date de lancement de la première réunion protocolaire est fixée au 19 octobre 2009, pour débattre du contenu des différents groupes de travail de ce protocole. A l'issue de ces GT, début 2010, le DG demandera un mandat au gouvernement pour finaliser le protocole au premier semestre 2010.*

Le SNNA-FO a rappelé sa volonté de démarche protocolaire sur 2 ans compte tenu de la faible visibilité de sortie de crise.

FO souhaite travailler sur des sujets transversaux favorables à l'ensemble des personnels (action sociale, complément de retraite, ...), terminer les travaux du protocole en cours et préparer dans ce protocole de transition un protocole 2012-2014.

Le SNNA-FO a dénoncé la RGPP et présenté les chiffres (ETP) du futur budget 2010 qui démontrent d'ores et déjà une baisse des effectifs, actée, à la DGAC.

Le DG a confirmé qu'une réunion avec les OS et le SG se tiendra le 20 octobre prochain sur le budget et les effectifs. Concernant le statut de la DGAC il n'y aura pas de changement dans la période de deux ans du futur protocole.

Le DG a déclaré vouloir maintenir, dans ce protocole et le suivant, la DGAC dans la fonction publique de l'Etat, défendre les statuts des personnels et a fait remarquer que dans un EPA les statuts (fonctionnaires d'Etat) et la gestion budgétaire plus souple sont garantis.

Pour FO, un EPA serait une première marche vers la transformation de la DGAC à l'image d'EDF et France Télécom. La crise temporaire ne justifie aucunement la modification structurelle de la DGAC.